

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3635>



Compte rendu du CTPD du 15 octobre 2010

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Comité Social Administratif Spécial Départemental (CSAsD) -



Publication date: vendredi 15 octobre 2010



Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Ce premier CTPD de l'année scolaire a donné lieu à de nombreux échanges étant donné le contexte général de cette rentrée.

Dans le premier degré, notre première observation a porté sur la détérioration des moyennes d'élèves par classe et du nombre de postes pour cent élèves. Ensuite, nous nous sommes étonnés de l'écart entre le nombre réel d'élèves et la prévision en élémentaire (182 élèves de plus que prévu). Alors que dans le même temps, en maternelle, le déficit est de 170. L'Inspecteur d'Académie n'explique pas ces chiffres, précisant qu'il regarderait plus tard. Nous avons aussi noté l'absence de mesures d'ajustement de rentrée dans les écoles maternelles, où l'on peut observer des effectifs très importants (autour de 30 élèves par classe).

Dans les collèges, nous avons mis en évidence la suppression de 321 heures de DHG pour 110 élèves de moins dans le département qui est sans commune mesure avec la DHG d'un collège du même nombre d'élèves (pour 108 élèves, un collège a 139 heures de dotation). Cela va bien au-delà de la démographie que l'administration prend comme argument pour supprimer des postes. Nous avons signalé des classes surchargées en 6ème à Saint-Saulge et en 3ème à Corbigny. Sur ce dernier collège, la suppression de la CLAD sans son remplacement par un autre dispositif particulier (avec des moyens conséquents) ne permet pas l'intégration dans de bonnes conditions des élèves qui continuent d'être accueillis à l'internat du collège de Corbigny. L'IA a répété que les CLAD étaient des classes de relégation et a convenu qu'il fallait trouver d'autres solutions. Il a confiance dans l'équipe pédagogique pour cela. Nous avons insisté sur la nécessité d'une structure à effectifs réduits pour des élèves à profil particulier.

Concernant l'assouplissement de la carte scolaire, nous avons réitéré les mêmes débats depuis la mise en place de cette mesure, dont pâtissent certains établissements ayant un déficit d'image.

Sur la question des assistants d'éducation et des assistants pédagogiques, si la dotation globale du département reste identique, la ventilation départementale a été modifiée selon des critères qui ne nous semblent pas avoir été respectés. Nous avons fait observer que derrière ces fluctuations, il y avait des personnels contraints d'accepter un changement de quotité entraînant des variations de 10 à 15 % sur des salaires déjà faibles au départ.

A propos du changement de calendrier scolaire, Monsieur Bouvard rappelle qu'il n'a la main que sur le primaire et que s'agissant des EPLE, chaque conseil d'administration décide souverainement. Il dit ne pas être chargé d'organiser les loisirs des enseignants. Pour anticiper une éventuelle demande du ministre de l'Education d'accorder le pont de l'Ascension aux parents d'élèves, nous avons demandé à l'IA de travailler le mercredi à la place du vendredi dans le premier degré.

Monsieur Gien a évoqué la création possible d'une plateforme d'accueil pour les élèves primo-arrivants. Celle-ci comprendrait l'apprentissage intensif du français langue seconde et un parcours médical pendant cinq à sept semaines pour les élèves de CM2 et de collège. Nous avons eu aussi un échange sur l'enseignement privé au cours duquel nous avons dénoncé une différence de traitement avec le public. Par exemple, si nous sommes contraints d'utiliser Base-Elèves, sa mise en place semble beaucoup plus laxiste dans le privé. L'IA en convient.

Monsieur Gien nous a décrit une fois de plus le dispositif d'accompagnement des stagiaires, mais il est trop tôt pour faire un bilan. Par ailleurs, rien n'est arrêté concernant les stages des M2.

Suite à la demande d'autres organisations syndicales quant au bilan du passage à 4 jours et demi de l'école du Mouësse et de l'école Brossolette, Madame Gien a dressé un premier point de situation au 17 septembre. Beaucoup de points restent à travailler avant de pouvoir conclure sur le bien-fondé de cette expérience.

La question du non respect des contrats signés par les Emplois Vie Scolaire et les Médiateurs de Vie Scolaire est revenue sur la table. Toutes les organisations syndicales ont dénoncé ce scandale. L'administration a expliqué que la faute en revenait au contingent départemental en diminution (moins 31). S'ajoute à cela le fait que Pôle Emploi n'accorderait plus la signature de nouveaux contrats (y compris les renouvellements) d'ici le 31 décembre. De ce fait nous avons signalé que de plus en plus de directrices et de directeurs d'école sont privés de l'indispensable aide administrative que ces personnels apportaient et que nous attendions qu'elle soit rétablie.

Nous nous sommes inquiétés des dysfonctionnements concernant la gestion financière des personnels. Paie, frais de déplacements, les problèmes se multiplient et l'éloignement des interlocuteurs, la dématérialisation des documents ne font qu'augmenter le désarroi et le désappointement de nos collègues. Nous demandons que les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service à rendre aux fonctionnaires (et non-fonctionnaires) de l'Éducation Nationale soient débloqués.

Ce CTP se réunit après l'annonce d'un budget « historique » comme le dit Monsieur Baroin. Il est historique en effet car il poursuit et accroît brutalement l'asphyxie des Services Publics et en particulier de l'Éducation Nationale. Déjà malmenée par les « réformes » de ces trois dernières années qui ont conduit à un appauvrissement de l'enseignement tant du point de vue quantitatif que qualitatif, l'école va subir de nouvelles suppressions de postes qui vont conduire sans aucun doute à des fermetures de classes plus nombreuses et des réductions de ses missions.

Dégradation de la Maternelle, fin des RASED, dérive sécuritaire en matière d'éducation prioritaire, augmentation des effectifs par classe, remplacement détérioré, suppression de la carte scolaire, destruction de la formation professionnelle des enseignants... Pour les personnels, cette politique se traduit par une détérioration de leurs conditions de travail, une transformation de leurs missions, un alourdissement de leur charge de travail, un développement de la précarité. Tous les rapports récents (Cour des Comptes, rapport de l'Inspection Générale) font état d'un sous-investissement chronique pour l'école primaire en France. En faisant le choix d'aggraver cette situation, le ministère ne cherche pas à rendre l'école plus juste ou plus efficace ; il ne vise qu'à détruire le service public d'éducation en le sapant de l'intérieur.

Face à la crise que traversent nos sociétés, aucune solution crédible et démocratique ne peut se concevoir sans une véritable « priorité à l'éducation ».

La réforme des retraites fera peser, si elle est adoptée, encore plus de difficultés sur les épaules de collègues usés et déstabilisés par les conditions d'exercice du métier. Les femmes, dont on sait combien elles ont des carrières incomplètes et donc des pensions inférieures à celles de leurs collègues masculins seront particulièrement touchées.

Pour conclure, la FSU continue à penser que la réussite de tous les élèves doit rester un objectif prioritaire pour l'avenir de la nation. Pour y parvenir, il faut privilégier une conception encore plus collective et solidaire de la construction des apprentissages. Il faut investir massivement dans une meilleure prise en charge des difficultés scolaires et de la réduction des inégalités. Cela ne pourra se faire sans des moyens en personnels formés et reconnus dans leur « professionnalisme ».